

## Fonctionnement de l'école

► Afin de donner toutes les informations nécessaires aux familles, une circulaire de rentrée est distribuée chaque année le jour de la rentrée.  
Les familles pourront s'y référer en cas de besoin.

► Des règlements propres au fonctionnement de chaque classe, de la cantine, de la garderie du matin et du soir ont été rédigés pour les enfants. Vous pouvez les consulter dans chacun de ces lieux.

## Droits et devoirs des élèves

J'ai le droit de	J'ai le devoir de
Etre respecté Etre accueilli	- Respecter et d'être poli avec les adultes que je rencontre. -Respecter mes camarades sur la cour, à la garderie et à la cantine.
Etre protégé par les adultes	-Respecter chacun dans son intimité. -Ne pas me bagarrer. - Ne pas apporter d'objets dangereux. -Prévenir lorsque quelqu'un est en danger ou en difficulté. -Respecter les règles de sécurité lors des trajets. -Ne pas quitter l'école sans autorisation.
Faire des erreurs et être aidé	Participer à la réussite de tous.
Etre écouté	-Ecouter les autres -Ne pas crier -Dire la vérité
Avoir de bonnes conditions : - Pour travailler - Pour patienter à la garderie - Pour manger	-Respecter le règlement de classe, de la garderie et de la cantine.
Etre soutenu dans mon travail	Accepter les observations et le travail donnés par l'enseignant.
Avoir une école, une cour et cantine propre	-Laisser propre tous les lieux que je fréquente. -Demander la permission pour rentrer dans les bâtiments.
En élémentaire, chaque enfant participe au nettoyage et au rangement de la classe, de la cantine et de la garderie. En cas de dégradations, la réparation des dommages causés est à la charge des parents.	
	Prendre soin de mes affaires et de celles des autres. Ne pas voler les affaires des autres.
En élémentaire, la plupart des fournitures scolaires sont fournies par l'école. Les fournitures perdues, cassées ou usées prématurément seront remplacées par la famille de l'élève.	

## Droits et devoirs des parents

Droits	Devoirs
Etre respecté Etre accueilli	- Respecter les horaires de l'école - Justifier les absences par écrit. -Fournir rapidement les documents demandés. -Surveiller l'hygiène et la santé de l'enfant (poux, maladies contagieuses ...etc).
Etre en sécurité	-Venir chercher son enfant au portail. -Fermer le portail ou la porte à chaque sortie ou entrée dans l'établissement. -Utiliser le stationnement autorisé. -Informers l'enseignant par écrit (cahier de liaison) lorsqu'une tierce personne vient chercher son enfant. -Ne pas introduire de médicaments dans l'établissement sans en informer l'enseignant.
Etre écouté	-S'informer sur le travail et le comportement de son enfant. -Echanger avec l'enseignant ou le chef d'établissement en cas de problème. -Fournir un certificat médical pour la contre indication à une activité sportive.
Surveiller le travail scolaire Soutenir son enfant Contacter l'enseignant	-Accompagner les devoirs du soir. -Signer les cahiers, les évaluations. -Vérifier le cartable. -Adapter la tenue de son enfant aux activités, à la sécurité, à la météo.

## Sanctions

La vie collective exige le respect de certaines règles que chacun accepte volontairement. Chaque élève agit en tenant compte des autres, évalue les conséquences de ses actes.

Chaque lieu de vie est doté d'un règlement qui est lu et expliqué aux enfants.

Toute infraction est traitée de la manière suivante :

	Du CP au CM
1	Avertissement oral
2	Avertissement écrit avec distribution d'un « billet »
3	Rencontre avec les parents à partir du <u>3<sup>ème</sup> billet « rouge »</u> * distribué
4	Nouvelle rencontre avec les parents ☛ <b>Compte-rendu écrit aux parents pour signature</b>
5	Conseil de discipline pour manquement à caractère grave ou problème de comportement (vol, insolence, violence...). Le conseil de discipline est compétent pour décider d'une exclusion temporaire ou définitive.

\*Un billet « rouge » concerne l'insolence, le vol ou la violence.

En maternelle, les sanctions seront adaptées en fonction de l'âge des enfants.

## Règlement de l'école Saint Augustin



L'école Saint Augustin est un établissement catholique d'enseignement sous contrat d'association. Ce règlement intérieur, véritable contrat moral de vie scolaire, permet à tous les acteurs de la communauté éducative non seulement de fonctionner mais aussi de vivre dans un climat d'accueil, d'ouverture, de respect et de responsabilité.

Il s'applique en tout lieu de l'établissement et à tout moment : école, garderie, cantine, aide aux devoirs...

Il prend en compte les contraintes de la vie en collectivité et le droit à l'épanouissement personnel. La tâche d'instruction et d'éducation nécessite la participation active des parents, premiers et irremplaçables éducateurs de leurs enfants.